



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois le 5 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 29 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA (à partir du rapport 23/79), Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE jusqu'au rapport 23/78), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Céline VEDRENE est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/69 - FINANCES

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNE DE CHAPONOST**

Publié le : 6 juillet 2023

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2023

Exécutoire le : 6 juillet 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Cette première décision modificative concerne le budget primitif 2023 de la commune de Chaponost adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2022 et complété par le budget supplémentaire adopté lors du conseil municipal du 26 avril 2023.

Elle a pour objet l'ajustement des crédits relatifs aux avances versées dans le cadre des marchés de travaux inscrits en section d'investissement. Compte tenu des différentes demandes d'avances faites par les entreprises, il est nécessaire d'augmenter les crédits inscrits au compte budgétaire 238 et d'ajuster les écritures d'ordre en résultant pour un montant total de 61 798 €, soit :

- Au chapitre 21 : - 61 798 € sur les crédits inscrits au titre des travaux de restauration de l'église (- 10 180 €), des travaux de désimperméabilisation de la cours de l'école Martel (- 17 970 €) et des travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier (- 33 648 €),
- Au chapitre 23 : + 61 798 € au titre des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux,
- Au chapitre 041 (dépenses et recettes) : + 61 798 € dans le cadre des écritures d'ordre liées à la résorption des avances versées dans le cadre des marchés publics.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 61 798.00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	+ 61 798.00 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	+ 61 798.00 €
Total des dépenses d'investissement	+ 61 798.00 €

Recettes

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	+ 61 798.00 €
Total des recettes d'investissement	+ 61 798.00 €

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Céline VEDRENE

